

L'essentiel en bref

La CEPP a été mandatée par le Conseil d'Etat pour évaluer la politique de préformation pour les personnes non-francophones, dans le contexte du programme « lutte contre l'exclusion » de l'Agenda 21 cantonal.

Son objectif, en apparence simple, a été de faire émerger une vue d'ensemble de la diversité des actions existantes et d'identifier celles soutenues financièrement par les pouvoirs publics. Pourtant, tout au long de cette étude, la recherche d'informations a été rendue difficile par le fait que le coup de projecteur souhaité par le Conseil d'Etat concerne un domaine qui n'existe pas en tant que tel sur le terrain: la distinction entre préformation et formation n'est pas nécessairement pertinente; les cours offerts s'adressent souvent aussi à des francophones; enfin, si certains cours sont clairement destinés à des publics « à risque d'exclusion », ce n'est pas nécessairement le cas d'un cours de français qui peut s'adresser à un cadre d'une compagnie internationale tout comme à une jeune fille au pair alémanique.

Par ailleurs, les services cantonaux qui soutiennent ces actions sont nombreux et leur soutien ne poursuit pas toujours les mêmes objectifs (insertion professionnelle, sociale ou intégration sur le marché de l'emploi par exemple), d'où des difficultés à recenser de manière fiable l'action étatique.

Malgré ces difficultés, la CEPP peut aujourd'hui présenter :

- **Un répertoire des cours de préformation offerts dans le canton de Genève.** Ce répertoire n'est probablement pas encore exhaustif, mais il donne pour la première fois une vue d'ensemble de l'offre existante à Genève, alors qu'il fallait jusque-là se contenter de listes thématiques ou des catalogues particuliers des organismes de formation. Au total, 373 cours (ou sessions de cours) de préformation ont été recensés, dispensés par 42 organismes de formation, dont 8 se sont spécialisés dans les cours pour personnes à risque d'exclusion (offrant 55% des cours recensés, soit 203 des 373).

Le panorama qui se dégage de ce répertoire met en évidence autant la quantité des cours existants pour des besoins classiques (cours de langues traditionnels, informatique) que le dynamisme créatif d'organismes qui répondent aux besoins spécifiques de publics marginalisés.

La CEPP a ensuite analysé l'offre de cours et en a dégagé quelques caractéristiques. Elle a pu recenser trois types de cours: ceux qui sont orientés sur l'acquisition (français pour débutant, informatique) constituent la majorité; viennent ensuite ceux qui visent une sensibilisation des participants (accueil de migrants, clés de compréhension de l'environnement social genevois) et ceux qui visent une insertion ou réinsertion professionnelle. En général, la durée d'une préformation est de 80 heures (de 60 minutes) réparties sur quatre mois et le coût de l'écologie est de 825 francs. Un tiers de ces cours peut être remboursé par le chèque annuel de formation. Quant au public, il est constitué à 68 % de femmes, l'âge moyen est de 32 ans et en 2004, on a enregistré 10'760 inscriptions (ce chiffre constitue un minimum puisque tous les organismes de formation n'ont pas transmis ce renseignement).

- **Un panorama de l'implication financière de l'Etat.** Centralisant pour la première fois des informations jusque-là éparpillées auprès de multiples services, la CEPP a établi un inventaire des subventions versées par les pouvoirs publics pour soutenir les actions de préformation. En 2004, le canton a consacré environ 5 millions de francs, au moyen de 20 subventions versées par 5 départements; à ce montant s'ajoutent quelques 414'000 francs versés par le biais du chèque annuel de formation. La Ville de Genève verse en-

viron 1 million de francs. Enfin, la Confédération subventionne les cours de préformation pour près de 14 millions (4,7 millions versés directement aux organismes de formation, 9 millions redistribués par l'intermédiaire du DASS et du DEEE). A cela s'ajoute la contribution du Fonds alimenté par les employeurs et subventionné par l'Etat (FFPP: 0,5 million). Au total, quelques 20 millions sont attribués en 2004 par la Confédération, différents départements de l'Etat et la Ville de Genève pour financer des préformations aux objectifs aussi divers que faciliter l'intégration des étrangers, la réinsertion professionnelle, l'égalité homme-femme ou d'améliorer la sécurité sur les chantiers.

Quant à l'effet des cours de préformation sur l'intégration professionnelle et le parcours des participants, autre objectif de cette évaluation, la CEPP a renoncé à effectuer une mesure d'impact. En l'état actuel, une enquête aurait été très coûteuse, tant les publics sont variés et tant les types de cours poursuivent des objectifs divers. Mesurer l'effet sur l'insertion professionnelle ne serait possible que pour un type de cours défini, et avec des instruments de suivi des participants. La CEPP a préféré reprendre des éléments provenant d'une évaluation d'un programme de la Confédération, qui permet notamment de constater, outre les progrès linguistiques, une diminution de l'isolement et une meilleure compréhension de la société d'accueil. Soulignons aussi qu'une prochaine évaluation par la CEPP du chèque annuel de formation, sur mandat du Conseil d'Etat, contiendra une enquête auprès des bénéficiaires et permettra de répondre à certaines questions.

Au cours de cette évaluation, la CEPP a constaté qu'il n'existe pas de politique cantonale de préformation pour les non-francophones au sens propre, mais pour l'instant seulement une multiplicité de subventions accordées à des titres divers (réinsertion des femmes, soutien à un organisme de formation, réinsertion professionnelle). Ces subventions sont fréquemment attribuées sans que des objectifs aient été fixés (du moins de manière formalisée) et les renouvellements sont souvent automatiques; les critères de sélection des organismes subventionnés ne sont pas toujours connus.

La première étape dans une dynamique de formation

La CEPP propose de considérer la préformation comme une étape de la formation et d'intégrer les mesures de préformation à la politique mise sur pied pour la formation continue et la formation professionnelle. Cela quel que soit le public « à risque d'exclusion » visé, car il ne se limite pas seulement aux non-francophones. Elle propose aussi de développer une politique d'accueil des migrants facilitant l'apprentissage du français. Par ailleurs, si l'on tient vraiment à lutter contre l'exclusion, il faut que ces cours de préformation s'inscrivent dans une dynamique de formation et ne soient pas qu'une action ponctuelle.

L'Etat doit aussi développer des outils de gestion des subventions qu'il accorde, afin de coordonner des actions pour l'instant éparses. Cet objectif de coordination et d'harmonisation essentiel ne doit toutefois pas empêcher le soutien d'initiatives expérimentales ou innovatrices.

La CEPP propose 10 recommandations qui visent notamment à donner une cohérence, une structure et une visibilité à l'ensemble des actions de préformation soutenues par des fonds publics et d'en améliorer l'accès au public.